



AIDE AUX VACANCES 2026



pour les séjours collectifs enfants et jeunes



Cette aide a un budget limité. Votre demande ne pourra aboutir que dans la limite des fonds disponibles.



ESSS05478

Numéro de sécurité sociale de l'allocataire :

Page 1 / 2

Nom et prénom de l'allocataire :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Enfant bénéficiaire

Nom et prénom :

Date de naissance :

Enfant bénéficiaire de l'AEEH ? Oui Non

Type de séjour

Colonie

Camp

Voyage scolaire

Séjour linguistique

Classe verte

Adresse du lieu de séjour :

Code postal :

Commune :

Du : au

Coût total du séjour :

Organisme / établissement	N° Agrément Jeunesse et Sport	Nom du responsable / directeur

Signature et cachet de l'organisme ou de l'établissement scolaire (obligatoire)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés et des pièces jointes.

Date :

Signature de l'allocataire

Versement de l'aide

L'aide aux vacances peut être payée soit à vous, l'allocataire, soit directement à l'organisme si l'encadré ci-dessous est complété :

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'allocataire) :

désire que le montant de l'aide concernant mon enfant :

soit versé directement à l'organisme de vacances (joindre un RIB de l'organisme de vacances).

Signature de l'allocataire

Cachet de l'organisme

(obligatoire pour acceptation de déduction de l'aide sur la facture)

- 35 € par nuit et par enfant pour un maximum de 525 € / an dans la limite du coût réel du séjour
- 50 € par nuit et par enfant bénéficiaire de l'AEEH pour un maximum de 750 € / an dans la limite du coût réel du séjour

Conditions d'attribution

- Le ou les enfants doivent être âgés de **moins de 20 ans** au 31 janvier de l'année de la demande ;
- Votre **Quotient Familial** du mois de février de l'année en cours doit être **inférieur ou égal à 850 € *** ;
- Vous devez être **allocataire** auprès de la MSA Gironde ou, si vous n'avez qu'un seul enfant, ce dernier doit être couvert en maladie auprès de la MSA Gironde ;
- Le séjour doit durer **minimum 2 nuits** ;
- Le **type de séjour** doit être soit : une colonie, un camp proposé par les accueils de loisirs, une classe verte, un séjour linguistique ou un voyage scolaire (un imprimé par enfant et par séjour) ;
- La ou les périodes de séjour des colonies et des camps doivent se situer **pendant les vacances scolaires** ;
- Une **facture acquittée avec le cachet de l'organisme de vacances** doit être adressée obligatoirement avant ou après le séjour, et au plus tard un mois après le séjour.

En cas de vacances fractionnées, d'autres formulaires d'aides aux vacances doivent être téléchargés / imprimés à partir du site gironde.msa.fr

* Pour vérifier votre QF, rendez-vous sur votre espace privé MSA, rubrique « Famille, Logement » / « Enfance » / « Mon Quotient Familial »

À noter : le cumul des formules « vacances en famille » et « séjours collectifs enfants et jeunes » est possible sur l'année.

Ce formulaire est à retourner : • Par mail : msa33saf.blf@msa33.msa.fr

- Depuis votre espace privé sur le site gironde.msa.fr
- Par courrier : MSA Gironde, service des aides financières
13 rue Ferrère
CS 51585
33052 BORDEAUX Cedex

ATTENTION : Toutes fraudes ou fausses déclarations sont passibles de poursuites.
Le formulaire doit nous être retourné dûment complété.



Une question ? Contactez votre MSA :

- par mail via l'adresse msa33saf.blf@msa33.msa.fr
- par téléphone au 05 56 01 83 40
- ou depuis votre espace privé sur gironde.msa.fr

Mention d'information :

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'assuré, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).